



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



Direction
des services
départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

L'Inspecteur de
l'Éducation Nationale
Adjoint au DASEN
Chargé du 1^{er} degré

Référence
2013-04-02-3153

Dossier suivi par
Giuseppe INNOCENTI

Téléphone
04 91 99 66 42
Fax
04 91 99 66 40
Mél.

ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique
des Services de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône

à

Ecole maternelle publique Strasbourg

Marseille, le 2 avril 2013

Objet : Courrier adressé le 7 mars 2013 à Monsieur le DASEN

J'accuse réception de votre courrier du 7 mars 2013 qui a retenu toute mon attention.

Vous affirmez avoir réduit certaines parties de vos missions éducatives en lien avec un supposé manque d'effectif des agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), ceci me pose question.

Vous n'êtes pas sans savoir, que le recrutement et l'affectation des ATSEM relèvent de prérogatives et de décisions strictement municipales que les services de l'Éducation Nationale n'ont pas vocation à traiter.

Il vous appartient par contre, en tant qu'agent de la fonction publique, de recentrer votre action et canaliser votre énergie vers l'essentiel de votre mission, la qualité du geste professionnel proposé aux élèves.

J'apparenterai votre courrier à la manifestation d'une lassitude passagère qui peut guetter parfois l'enseignant dans l'accomplissement de sa mission.

Il ne me semble pas que la situation de l'école maternelle Strasbourg relève de la gravité que vous semblez décrire.

Je vous engage vivement à vous ressaisir en assurant la totalité des missions éducatives qui vous sont dévolues.

Jean-Luc BENEFIGE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



Direction
des services
départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

L'Inspecteur de
l'Éducation Nationale
Adjoint au DASEN
Chargé du 1^{er} degré

Référence
2013-04-02-3153

Dossier suivi par
Giuseppe INNOCENTI

Téléphone
04 91 99 66 42
Fax
04 91 99 66 40
Mél.

ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique
des Services de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône

à

Ecole maternelle publique Strasbourg

Marseille, le 2 avril 2013

Objet : Courrier adressé le 7 mars 2013 à Monsieur le DASEN

J'accuse réception de votre courrier du 7 mars 2013 qui a retenu toute mon attention.

Vous affirmez avoir réduit certaines parties de vos missions éducatives en lien avec un supposé manque d'effectif des agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), ceci me pose question.

Vous n'êtes pas sans savoir, que le recrutement et l'affectation des ATSEM relèvent de prérogatives et de décisions strictement municipales que les services de l'Éducation Nationale n'ont pas vocation à traiter.

Il vous appartient par contre, en tant qu'agent de la fonction publique, de recentrer votre action et canaliser votre énergie vers l'essentiel de votre mission, la qualité du geste professionnel proposé aux élèves.

J'apparenterai votre courrier à la manifestation d'une lassitude passagère qui peut guetter parfois l'enseignant dans l'accomplissement de sa mission.

Il ne me semble pas que la situation de l'école maternelle Strasbourg relève de la gravité que vous semblez décrire.

Je vous engage vivement à vous ressaisir en assurant la totalité des missions éducatives qui vous sont dévolues.

Jean-Luc BENEFICE